

Centrale à tarmac, l'enquête est terminée - 05-05-2021

ASSESE -

L'enquête publique sur la centrale à tarmac à Sart-Bernard a remporté un engouement sans précédent.



Au vu du contexte, c'est une enquête publique historique qui se termine à l'échelle de la petite commune d'Assesse.

C'est la première fois que le service urbanisme proposait la publicité en ligne d'un dossier urbanistique. La consultation à distance s'est avérée indispensable au vu du contexte sanitaire actuel et de l'engouement important des riverains contre le projet depuis son annonce en mars 2020. Historique également, car le nombre de questions et réclamations des citoyens devrait battre les records détenus par des projets immobiliers précédents dans la commune. *«Nous démarrerons le comptage fin de semaine, afin de laisser le timing nécessaire pour l'arrivée des derniers courriers postaux»*, explique l'échevine de l'Urbanisme, Nadia Marcolini.

Pour rappel, l'association Les enrobés namurois créée par les entreprises floreffoise et perwézienne Nonet et Sotraplant a déposé une demande de permis unique pour l'installation d'une centrale à enrobés bitumineux le long de la N4, à Sart-Bernard, au lieu-dit du bois Robiet. Un projet qui suscite énormément d'inquiétudes parmi les riverains sartois et des villages alentour, c'est peu de l'écrire. Début avril, la Commune d'Assesse organisait donc une double enquête publique qui se termine ce mercredi à midi. La première pour la suppression d'un sentier communal sur la propriété visée par Nonet et Sotraplant. La deuxième, pour l'installation proprement dite de la centrale à enrobés bitumineux. La suppression du sentier communal du bois Robiet est une étape indispensable vers la délivrance d'un permis unique.

Au niveau du timing, le conseil communal a désormais 75 jours pour se positionner sur la conservation ou la suppression de cette voirie. Selon la décision, la partie demanderesse ou les riverains iront en recours auprès du ministre régional des voiries communales, Willy Borsus. En cas de maintien du sentier, Les enrobés Namurois iront probablement au Conseil d'État pour une requête en annulation. Dans le cas contraire, c'est-à-dire la condamnation du sentier par le ministre régional, le dossier de centrale à tarmac arrivera sur la table du collège communal, qui se positionnera enfin sur le vif du sujet. Soit, en attendant peut-être un jour du tarmac le long de la N4, ce dossier fera encore couler beaucoup d'encre.

Florent MAROT (L'Avenir)

X

Lavenir.net veille sur vos données personnelles